



UNE VULNÉRABILITÉ CHRONIQUE DE LA STRUCTURE ÉTATIQUE

Résumé : L'Afrique présente aujourd'hui une image diversifiée avec ses émergents mais aussi son instabilité chronique. Le point nodal de la fragilité d'un grand nombre de pays demeure celui de la structure étatique défaillante.

Mots clefs : Administration, Cadre juridique, Corruption, Développement, Encadrement, État, Frontières, Infrastructures, Urbanisation.

Abstract: *Africa today presents a diverse picture with its emerging countries but also its chronic instability. The nodal point of the fragility of a large number of countries remains that of a failing state and administrative structure.*

Keywords: *Administration, Legal Framework, Corruption, Development, Framing, State, Borders, Infrastructure, Urbanization.*

LES DIFFÉRENTS PAYS D'AFRIQUE ONT HÉRITÉ de richesses naturelles considérables, d'un énorme potentiel, mais il leur manque de ce qui leur garantirait la pérennisation de leur développement : la stabilité. Sans vision à moyen ou long terme, l'ensemble des structures, institutionnelles et politiques, économiques et sociales, est vulnérable². La principale force manquante au démarrage d'un développement durable de l'ensemble du continent africain est l'ordre politique, lequel devrait être assuré par des États garants de la stabilité du fonctionnement des institutions, de l'accomplissement des missions régaliennes et de la sécurité des affaires³. Or, aujourd'hui encore, les structures étatiques africaines restent faibles et inadaptées.

1. C. Réveillard est responsable de recherches à l'UMR 8596 Centre Roland Mousnier (Sorbonne Université/CNRS).

2. Vr. C. Réveillard, « Des États autoritaires et faibles ? », Dossier « Afro-optimisme, afro-pessimisme », *Revue Conflits*, Hors-Série n°3, printemps 2016, p. 36-38.

3. Vr. S. Le Gouriellec, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, PUF, 2022 ; B. Ben Yamed, « Que l'Afrique était belle au moment où elle prenait le départ, il y a 1500 semaines ! Que de promesses à elle-même, à ses enfants et au monde, dont presque aucune n'a été tenue ! » *Jeune Afrique*, 2 octobre 1989 ; Z. Limam, « Qu'avons-nous fait ? Qu'ont fait nos aînés de ces longues années ? Pas grand-chose. 1960-1990 : trois décennies perdues faites de résolutions creuses, de vœux pieux, de détournements

Une administration faible et inadaptée

Les raisons principales de la déstabilisation étatique s'expliquent essentiellement par la faiblesse intrinsèque de l'État africain et de son administration, notamment dans sa capacité à assumer ses missions régaliennes pour le contrôle du territoire et empêcher les coups d'État⁴ ou les mutineries. Les institutions judiciaires modernes en Afrique souffrent d'un réel déficit d'enracinement culturel, d'où l'ineffectivité qui les caractérise, accrue par les difficultés d'encadrement juridique du pouvoir politique, c'est-à-dire l'institutionnalisation du pouvoir et sa limitation par le droit ; ceci touchant la capacité du pouvoir à apparaître comme légitime mais aussi la sécurité des acteurs du marché économique nécessaire pour la bonne marche des affaires. La limitation du pouvoir judiciaire est un blocage au développement. En effet, l'environnement institutionnel connaît de larges insuffisances malgré les réels progrès apportés par l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA)⁵. La faiblesse continue du cadre juridique et les carences graves et généralisées des appareils judiciaires rendent très difficiles les conditions normales pour la vie des affaires. Dans les États fragilisés, les pressions de l'administration incitent encore moins les entreprises à intégrer les conditions rigoureuses du secteur formel même sous la pression des banques⁶.

Conséquence directe de l'affaiblissement chronique des États, l'Afrique a en effet ravi depuis longtemps à l'Amérique latine le record du nombre de mutineries et de coups d'État (plus de deux cents en quarante années). La cause réside souvent dans l'injustice subie par l'armée régulière, mal payée, dépourvue de moyens réels et souvent divisée par le pouvoir avec la promotion d'unités ethniquement proches du pouvoir. Un sous-développement chronique handicapant, l'ethnisation des rapports de puissance internes, la facilité du débordement des guerres civiles de

de légitimité (...). La première génération de l'indépendance a échoué, hypothéquant dans sa chute les chances de la deuxième (...). Lentement nous prenons conscience que nous sommes seuls et qu'être assistés en permanence c'est être colonisés », *Jeune Afrique*, 8 août 1990, cit. in B. Lugan, *Pour en finir avec la colonisation. L'Europe et l'Afrique xv^e-xx^e siècle*, Paris, Le Rocher, 2006, p. 353.

4. T. Lungungu Kidimba, A. Bashimbe Bugondo, « Effectivité des principes d'interdiction de changement anticonstitutionnel des régimes prôné par l'UA face à la résurgence des coups d'état en Afrique », Chaire de Dynamique Sociale, Presses de l'Université de Kinshasa, *Mouvements et Enjeux Sociaux*, n° 124, p. 207-219.

5. Vr. not. M. Minkada, H. Magloire, « Expression de la souveraineté des États membres de l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) : une solution au problème à l'Intégration Juridique », *Juridical Tribune*, Vol. 3, Issue 2 (Décembre 2013), p. 81-108.

6. Vr. T. Smith, M. Tazi, « Entreprendre en Afrique », Entretien avec P. Lorot, Dossier « Afro-optimisme, afro-pessimisme », *Revue Conflits*, Hors-Série n°3, printemps 2016, p. 30-31.

l'échelon local à celui régional, la très grande facilité de recrutement des groupes armés en raison de la pauvreté endémique et le lien entre facteur religieux et ethnique en sont les raisons principales.

La faiblesse du fonctionnement des États africains est une cause majeure d'implosion des communautés nationales. La corruption et le clientélisme communautaire faussent la représentation politique et administrative au sein des États, et provoquent régulièrement la montée aux extrêmes lors des *processus* de transition tant dans les régimes autoritaires qu'au sein de systèmes en voie de démocratisation. Puisque les États occidentaux veulent imposer leur système démocratique et obligent de fait à l'ethnomathématique, les exemples de fraude électorale sont également très nombreux. De plus, les millions de morts des guerres africaines relèvent principalement de conflits de type infra-étatique pour des raisons structurelles et apparemment insolubles⁷.

Toutes ces raisons sont à la fois des causes et des conséquences de la faiblesse des États africains et de leur faible capacité à assurer un taux d'encadrement sur les divers plans de la recherche universitaire, de la formation en économie, dans le numérique⁸ et en gestion, du contrôle des frontières, de la création d'une élite administrative, de la maîtrise de l'urbanisation et du système de santé⁹.

L'instabilité des dyades¹⁰

On sait que le principe de continuité fut choisi par l'OUA au moment des indépendances concernant les 80 406 km des 104 dyades frontalières héritées des colonisations : les États africains devaient veiller à ce que soit respectée l'intégrité des frontières héritées des grandes puissances coloniales¹¹. Selon Michel Foucher, la

7. C. Réveillard, « Les conflits de type infra-étatique en Afrique », *Géostratégiques*, n° 25, Paris, Institut international d'études stratégiques, 2009, p. 193-194.

8. J. Cariolle, M. Goujon, *Infrastructure et économie numérique en Afrique subsaharienne et dans l'UEMOA : état des lieux, acteurs, et nouvelles vulnérabilités*, Ferdi Note brève, B186, janvier 2019.

9. Vr. not. I. Sombié, E. Johnson, J. Aidam, « Le financement des Comités nationaux d'éthique de la recherche pour la santé dans les États membres de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, Vol. 67, Issue 1, Février 2019, p. 7-11.

10. M. Foucher est l'inventeur de la notion de dyades et a rédigé *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS Éditions, 2014.

11. J. Iliffe, « Le retrait de l'État », *Les Africains. Histoire d'un continent*, coll. « Histoires », Paris, Aubier, 1997, p. 372 ; B. Lugan, « Des États artificiels », *Histoire de l'Afrique*, Paris, Ellipses, 2007 (2^e éd. 2020), p. 857 ; D. Bourmaud, « État et patrimonialisme », *La politique en Afrique*, coll. « Clefs-Politique », Paris, Montchrestien, 1997, p. 57 ; P.-F. Gonidec, « La crise de l'État », *Les systèmes politiques africains. Les nouvelles démocraties*, Bibliothèque africaine et malgache T. 55, 3^e édition,

dispersion des anciennes Fédérations sous tutelle avait déjà ajouté 13 600 km aux tracés antérieurs à 1960 et le continent africain « a été confronté à une double tension : celle provoquée par les découpages d'entités ethniques préalables, le démembrement, et celle issue des regroupements au sein des nouveaux États indépendants d'entités à la coexistence difficile » (Mali-Burkina Faso ; Guinée Bissau-Sénégal ; Nigeria-Cameroun ; etc., et au moins 177 groupes ethniques ou culturels ont été divisés par les tracés imposés et hérités).

Les frontières imposées et intégrant une diversité multiethnique, ont souvent entraîné la fragilité de l'État, avec la perte de contrôle des frontières par la régionalisation des conflits, les trafics de haute intensité, la violation permanente de l'intégrité des territoires nationaux, etc., et surtout des guerres civiles insolubles (Angola, Burundi, Congo, Liberia, Mozambique, Ouganda, Rwanda¹², Sierra Leone, Zaïre). De plus, cette instabilité frontalière est confortée par les tentatives de sécession interne mais débordant parfois sur un ou plusieurs autres États voisins, Baganda en Ouganda, Casamance au Sénégal, Ewe du Ghana, Haut Congo, Ibo du Nigeria, Katanga, Kivu, Kwilu, Ogaden, peuples non arabes du Soudan, Touaregs du Mali, etc. En Erythrée, la sécession aboutie a, en modifiant les frontières, privé l'Éthiopie de l'accès à la mer et a transformé la géopolitique de ce pays en État enclavé. Moins du quart des lignes frontalières africaines sont aujourd'hui définies, cette situation est porteuse de risques car elle engendre l'existence de « zones floues » à l'intérieur desquelles l'exercice de la souveraineté nationale peut se révéler problématique.

Cependant, Michel Foucher affirme qu'« Il est temps d'en finir avec le mythe des cicatrices coloniales responsables de tous les maux, des conflits et du mal développement... Les frontières d'Afrique sont bel et bien devenues des frontières africaines. Et quoique parfois encore imprécises ou sources d'insécurité, elles fonctionnent néanmoins comme une ressource et comme autant d'interfaces utilisées par les réseaux marchands, acteurs d'une mondialisation par le bas »¹³. L'Union africaine a renouvelé en 2002 son attachement au principe fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) portant en 1964 sur le respect des frontières léguées

1997, p. 1-13 et 197-201 ; S. Smith, « L'État effondré », *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p. 76 et sq. ; etc.

12. Paul Kagamé (chef du régime rwandais depuis 23 ans), « Mon unique regret est de n'avoir pu exterminer tous ces millions de gens qui nous ont échappé en 1994 », discours lors du 13^e anniversaire du génocide, *cit. in* P. Péan, *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, p. 342 (À propos de la traque des Hutu).

13. M. Foucher *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, *op. cit.*, 4^e de couv.

aux États africains au moment de leur indépendance¹⁴. Mais les États africains se révèlent pour la plupart incapables d'assurer une délimitation et une démarcation des limites frontalières, sur la base d'un inventaire exhaustif de leur état, faute de disposer des moyens administratifs, logistiques et sécuritaires pour ce faire. C'est pourquoi, les conflits frontaliers sont loin d'être réglés sur le continent, toute activité d'exploration amenant à des découvertes de gisements transfrontaliers, notamment gaziers ou pétroliers, étant susceptibles de créer des conflits et faire perdurer une instabilité chronique dans des zones de non-droit où prolifèrent nombre d'acteurs extérieurs au pays, comme c'est le cas du bassin du Touadeni entre l'est mauritanien et le nord-ouest malien ou celui du Termit et du lac Tchad au sud-est du Niger, par exemple, et plus généralement dans une bonne partie de la zone sahélo-saharienne¹⁵.

Le déficit d'encadrement

Les rapports de l'ONU rappellent que sur cinquante pays les moins avancés (PMA) plus de trente sont africains et si quinze pour cent de la population s'est appropriée soixante-cinq pour cent de la richesse nationale, une grande majorité de la population vivant avec moins d'un euro par jour. Depuis 1999, le nombre de pauvres est passé de 376 millions à 670 millions. En 2014, cinq cent millions d'Africains n'avaient toujours pas accès à l'électricité. Pourquoi, dans des pays parfois bien dotés en ressources¹⁶, devons-nous faire ce constat de l'extrême difficulté pour les États de créer les conditions d'un marché domestique et de la création de richesse ? Les politiques néo-patrimoniales sont, tout d'abord, responsables de la stagnation économique du continent fondée sur un tout petit nombre de profiteurs et une grande masse appauvrie, mais surtout la non-crédation d'une véritable classe moyenne moteur à la fois de la création d'un marché domestique et de l'élévation de la capacité économique du pays par l'enclenchement des cycles de développement. La gestion clientéliste et clanique des grandes richesses géologiques, énergétiques et minières, africaines suscite et maintient les conflits disloquant les

14. Paragraphe 3 de l'art. III de la Charte de l'OUA de 1963 portant sur « le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État » et résolution de 1964 sur les litiges entre États africains au sujet des frontières.

15. M.-A. Pérouse de Montclos, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* Paris, La Découverte, 2018.

16. Ici énergétiques, Jean-Pierre Favennec, Philippe Copinschi, et *alii*, « Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique », *Politique africaine* 2003/1, n° 89, Karthala, p.127 à 148 ; Jean-Pierre Favennec, Philippe Copinschi, « L'amont pétrolier en Afrique de l'Ouest : état des lieux », *Revue de l'Énergie*, n° 511, novembre 1999.

États, démembrant les territoires et éloignant les investissements internationaux¹⁷, les investissements directs à l'étranger, des projets de développement au profit de la corruption et des détournements. Les États gangrenés par ce phénomène, n'assument plus leur fonction de défense du territoire, n'encadrent plus la recherche de cohésion de la communauté nationale et du développement harmonieux du pays.

De plus, si la population augmente de 3 % par an en moyenne, les ressources agricoles ne croissent que de 1 % par an. Entre 1960 et 2015 les productions agricoles africaines ont progressé de 45 % avec une augmentation de la population dans le même temps de 110 %. En 1960, l'Afrique était autosuffisante et exportait des aliments. En 1980, elle en importait 11 millions de tonnes, en 1995, 45 millions de tonnes, en 2002, 30 pays sur 52 connaissaient une crise alimentaire permanente et 30 millions d'Africains eurent besoin d'une aide alimentaire. En 2010, 30 pays africains connurent la disette et en 2013, 25% de la population (250 millions d'Africains) étaient sous-alimentés.

Au niveau des entreprises, on constate également une insuffisance du maillage des PME nécessaires au développement du tissu économique, et pour des raisons spécifiquement africaines. La difficulté de financement des PME relève autant de la responsabilité des entreprises que de celle des banques. Pour être disponibles à répondre aux besoins, ces dernières demandent des structures bien organisées et encadrées, des entreprises définissant une vision claire et précise de leur avenir, avec des fonds propres et de garanties importantes appuyant leurs concours. Ces conditions sont très difficiles à tenir par la clientèle des PME africaines tous segments et pays confondus. Les sociétés privées à capitaux locaux, ont des difficultés à correspondre aux conditions normales exigées par les banques. La difficulté d'organisation et de montage structurel des PME touche l'appareil économique des pays subsahariens en raison de la faiblesse généralisée des fonds propres des PME, l'insuffisance d'organisation des PME (ressources humaines, comptabilité, gestion administrative et fonctions de contrôle) et l'absence de vision à moyen/long terme d'entrepreneurs attachés à des initiatives de rentabilité de court terme, sans travail d'appréhension du marché, de la concurrence et de prévision des évolutions du

17. A. Iraqi, « Les apories structurelles en Afrique en tant que facteurs répulsifs des investissements directs étrangers : Clivage entre Afro-optimisme et Afro-pessimisme », *Revista de estudios fronterizos del estrecho de Gibraltar (REFEG)*, n° 7, 2019, pp. 1-25 ; pour un ex. régional : A. Iraqi, « Étude descriptive de l'état des lieux et des perspectives de développement des infrastructures en Afrique subsaharienne : Entre attraction et répulsion des investissements étrangers », Mohammed Rajaa (dir.), *La logistique de demain, l'essence de l'excellence de la chaîne logistique*, *Strategy Management Logistics, Smalog research*, n° 1, 2020, p. 21-39.

chiffre d'affaires. C'est le manque de formation de générations de cadres d'affaires et de gestion qui entraîne des approches approximatives des potentiels et des rythmes de croissance de nombre de PME africaines, les condamnant le plus souvent à une durée de vie limitée. De leur côté, les banques connaissent une insuffisance de cadres de référence possédant formation poussée et expérience approfondie de la gestion des dossiers de financement des entreprises.

Faiblesse du facteur humain dans l'économie

Autre explication : alors que la plupart de ses économies sont en mouvement, certaines connaissant une croissance importante, quoique irrégulière, entraînant une timide reprise des investissements, le continent manque cruellement d'étudiants et de diplômés en sciences économiques et en gestion pour traduire en tendance lourde de développement, les soubresauts des marchés africains. Si sa population est très majoritairement jeune, l'Afrique manque de chefs d'entreprises qualifiés et expérimentés en raison d'un déficit d'encadrement pour la formation des futurs cadres de petites ou moyennes entreprises ou d'entreprises internationales, ce qui retarde d'autant la capacité d'atteindre la compétitivité nécessaire à l'enclenchement d'un cycle de développement et de prospérité. Les administrations, les institutions et la société civile se sont pour l'instant révélées incapables d'assurer pour la jeunesse de leurs sociétés des programmes d'enseignement sur l'économie, le management et la gestion favorisant l'envoi d'entrepreneurs et de cadres formés dans un marché du travail en besoin vital d'innovation, de compétitivité, de responsabilité et d'efficacité. C'est notamment le déficit de l'Afrique en termes de gestion qui empêche un maillage de classes moyennes consommatrices des produits du marché domestique, la réalisation d'une épargne vivier des investissements productifs et d'une stabilité sociale¹⁸ traditionnelle que viendrait conforter une relative prospérité. Le facteur de l'encadrement humain reste encore largement négligé et l'on voit les cadres d'administration ou d'affaires, les enseignants, les ingénieurs, les chercheurs être victimes de la fuite des cerveaux qui pénalise durement les pays africains d'origine (G. Dologuélé).

Ainsi, les économies de rente, à mono-production ont encore de beaux jours devant elles avec tout le cortège de leurs défauts structurels : dépendance des marchés

18. Solomon Akinlua, « Strategies for Scaling the Social Impact of Social Enterprises in Nigeria », *Horizons Global Business Journal*, vol. 3, January 2023, p. 55-81 ; vr. également Z. Haquani, « Les relations de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) avec l'UE » in J.-P. Bled, E. Jouve, C. Réveillard (dir.), *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, coll. « Major-Service public », Paris, PUF, 2013, p. 1-4..

mondiaux des matières premières que les pays africains sont incapables de contrôler et qui provoquent donc une instabilité permanente, le yo-yo des valeurs et des revenus, entraînant corruption et prévarication lorsque le prix mondial est élevé et accroissement de la pauvreté lorsque les exportations ne rapportent que peu de devises, avec les tensions inflationnistes au plan mondial. Le résultat toujours prévisible reste surtout l'incapacité pour les États de programmer des politiques économiques de développement sur un moyen terme stable, condition d'un démarrage serein d'un cycle vertueux. Au contraire, déficit budgétaire et endettement, maintenant également vis-à-vis de la Chine, restent le quotidien des économies du continent avec des taux de chômage endémique, comme par exemple en République démocratique du Congo (RDC), où plus de 70 % des 15-24 ans sont au chômage, notamment en milieu urbain. La sphère politique et institutionnelle de la RDC n'a pas les moyens d'une véritable politique en faveur de l'emploi des jeunes et le manque d'emplois contribue à élargir le secteur informel et la faiblesse des structures d'encadrement conduit nombre de jeunes vers la délinquance. Sans la capacité des États de l'encadrer par la maîtrise de la sécurité intérieure, cette jeunesse est prompte à la révolte d'autant qu'elle est peut-être recrutée par des chefs de guerre. Lors des retours – précaires – de la stabilité dans les zones précédemment conflictuelles, les milices en se démobilisant renvoient les jeunes gens au désœuvrement et poussent à la prolifération de la délinquance. Cette dernière se manifeste selon les pays par la création de bandes armées de coupeurs de routes, l'organisation du racket des ONG et des entreprises étrangères puis le trafic de leur butin (bois précieux, diamants, café, or et coltan en RDC) ou la prise de contrôle sous l'autorité d'un parrain de zones entières du territoire national de préférence riches en ressources géologiques pour créer les conditions d'une économie grise.

Une structure de soins insuffisant

Depuis la colonisation, le continent a connu une authentique amélioration des vaccinations, par ailleurs facteur d'explosion démographique bien loin d'une transition démographique, le plus souvent emblématique d'un processus de développement. Le maintien d'une forte croissance démographique supérieure à 3% par an sur l'ensemble du continent qui compte plus d'un milliard d'habitant, devrait lui en faire compter près de deux milliards aux alentours de la moitié du siècle. Cette explosion démographique que connaît l'Afrique, et dont le taux est supérieur à la croissance soutenue sur le moyen/long terme, non seulement maintient mais développe la pauvreté de la grande majorité des populations qui reste dans un état sanitaire catastrophique avec les pandémies de Paludisme (un million de morts par

an) et de Sida (quinze millions de morts depuis l'apparition du fléau). L'accès à l'eau potable et à des toilettes reste encore un défi pour une grande part des États du continent. Les infrastructures médicales, si elles ont connu là encore une croissance de leur capacité, demeurent largement en deçà de ce qu'exige la croissance exponentielle de la population africaine.

1,2 milliard de citadins en 2050 ?

Imaginez que vous êtes le maire d'une grande ville africaine. La majorité de vos administrés n'aura pas voté pour vous et ne s'intéresse pas à votre magistrature, et pour cause, elle n'a pas l'âge de la majorité et est même pour une large part sous l'âge de 15 ans. Le travail d'une municipalité, dans ces conditions, relève d'un tour de force lorsque vous devez gérer une succession de conséquences issues du taux de chômage des jeunes, de la scolarité et la formation universitaire, de la délinquance juvénile, des trafics de stupéfiants et d'armes, des gangs, etc. L'urbanisation anarchique et exponentielle (45 % de la population totale et un taux de croissance urbaine de plus de 300 % par an) fabrique des citadins exaspérés dont la plupart a moins de vingt ans et 40 % moins de 15 ans. De fait, l'explosion démographique et le déficit des échanges agricoles provoquent l'exode rural et l'urbanisation, créant des mégalopoles qui ne peuvent assurer les besoins sanitaires, énergétiques, alimentaires et environnementaux minimum nécessaires à cette population déracinée. Le taux d'urbanisation est de 40 % en 2013 et il est prévu qu'il soit de 60 % en 2050 ; l'Afrique sera alors, elle a déjà commencé à l'être, un continent urbain et un univers de bidonvilles pôles de violence et de pauvreté. D'ici à 2050, l'Afrique comptera entre 300 et 500 millions de citadins en plus en raison de sa croissance naturelle et par l'exode rural, pour arriver à 1,2 milliard en 2050. Quel encadrement institutionnel et politique, quelle politique publique pourrait-elle supporter ce poids ?

Les limites de l'enseignement supérieur

En ce qui concerne les études dans l'enseignement supérieur, si la qualité de l'enseignement est assez reconnue, deux maux semblent en limiter les effets. En termes de moyens, on ne peut faire que le constat d'une insuffisance des taux de bourse, de la limitation de l'accès à la documentation, aux archives, des grèves récurrentes, des difficultés de la vie estudiantines (hébergement, restauration, transports). Mais également, on doit observer une certaine inadéquation¹⁹ entre les formations assez

19. Gama Gamayala Muluma, « Quelle perspective pour l'adaptation des universités africaines ? État de quelques universités africaines (forces et faiblesses) », *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la*

théoriques des universités et le besoin du continent en gestionnaires, hauts fonctionnaires et ingénieurs, ces derniers n'étant que 83 par million d'habitants en Afrique, quand l'Europe en a mille par million d'habitants. Ceci explique le fort taux de chômage des diplômés du supérieur (M1, M2 et docteurs) ainsi que la dramatique émigration des forces vives de l'élite des médecins ou des ingénieurs. Les causes principales de la faiblesse de production des diplômés du supérieur africain se résument dans les catastrophiques chiffres suivants : l'Afrique compte moins de 15 médecins pour 100 000 habitants en moyenne contre 380 en France, dont une partie... en provenance d'Afrique. En termes de formation de cadres et d'innovation : en 2009, sur 155 900 brevets déposés dans le monde, 486 le furent par des Africains soit 0,3 % (dont en réalité les 4/5^e par des Sud-Africains, 46 brevets par le Maroc et 41 par l'Égypte). Faute d'encadrement adéquat et de développement stable, l'Afrique ne peut ainsi que constater la fuite de ses cerveaux à un rythme accéléré : 2 000 par an dans les années 1960, 6 000 par an entre 1975 et 1984 puis 20 000 par an depuis²⁰. De plus, l'université africaine manque de professeurs, d'enseignants. Ici, le manque d'encadrement des futures élites révèle un certain dysfonctionnement du système universitaire. En Côte d'Ivoire, par exemple, les cinq universités publiques du pays, Cocody, Abobo-Adjamé, Bouaké, Korhogo et Daloa concentrent la moitié des effectifs étudiants. Mais la question des sureffectifs a posé le problème dès le milieu des années 2000 de la nécessité de développer un modèle d'enseignement en ligne en raison d'un déficit de plus de 2500 enseignants chercheurs, selon les statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du pays. Avec le choix gouvernemental de l'orientation de la plupart des bacheliers dans les structures d'enseignement supérieur, les filières professionnelles et de formation pratique ont été négligées et universités publiques ont révélé leur incapacité à assurer un taux d'encadrement des étudiants qui leur assure l'enseignement attendu. Les entreprises ont des difficultés à trouver même parmi les reçus des dispositifs d'enseignement technique et de formation professionnelle, les profils et compétences nécessaires à leur activité, notamment parce que les organismes de formation sont le plus souvent dans l'incapacité à s'adapter aux demandes des entreprises et des artisans et que l'enseignement technique et la formation professionnelle proposés sont trop théoriques, ce qui conduit à une inadéquation entre l'offre de formation et la réalité des métiers tels qu'ils sont pratiqués

Démocratie ainsi que du Développement Durable, vol. 3, n° 75, pp. 187-200.

20. A. Wade (ancien président du Sénégal), l'idée « d'immigration choisie » est un « pillage des élites des pays en voie de développement. (...) Ce n'est pas honnête de vouloir prendre nos meilleurs fils », *cit. in* B. Lugan, *Osons dire la vérité à l'Afrique*, Paris, Le Rocher, 2015, p. 44.

en Afrique subsaharienne. Le problème de fond comme le plus souvent signalé dans l'encadrement professionnel est de trois ordres, le manque de main d'œuvre qualifiée dans les segments les plus porteurs de développement, l'incapacité à définir une ingénierie de formation et des acteurs administratifs et institutionnels trop éloignés de la nécessité des dispositifs de formation professionnelle et technique africains.

On le voit, le principal obstacle retenu ici concerne l'extrême faiblesse de la capacité d'encadrement des sociétés africaines par les autorités étatiques, qu'elle touche à la défense avec la garantie des frontières, l'organisation du territoire avec l'uniformisation du développement des infrastructures, l'incitation à la production de richesse par l'organisation d'un marché économique sécurisé, le bon fonctionnement des services de santé, d'éducation et des administrations de l'État. Le défi est à la hauteur du potentiel africain : immense.

Éléments bibliographiques

- T. Lungungu Kidimba, A. Bashimbe Bugondo, « Effectivité des principes d'interdiction de changement anticonstitutionnel des régimes prôné par l'UA face à la résurgence des coups d'état en Afrique », Chaire de Dynamique Sociale, Presses de l'Université de Kinshasa, *Mouvements et Enjeux Sociaux*, n° 124, p. 207-219.
- M. Foucher, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS Éditions, 2014.
- C. Réveillard, « Des États autoritaires et faibles ? », Dossier « Afro-optimisme, afro-pessimisme », *Revue Conflits*, Hors-Série n°3, printemps 2016.
- C. Réveillard, « Les conflits de type infra-étatique en Afrique », *Géostratégiques*, n° 25, Paris, Institut international d'études stratégiques, 2009.
- M. Minkada, H. Magloire, « Expression de la souveraineté des États membres de l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) : une solution au problème à l'Intégration Juridique », *Juridical Tribune*, Vol. 3, Issue 2 (Décembre 2013).
- M.-A. Pérouse de Montclos, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* Paris, La Découverte, 2018.
- T. Smith, M. Tazi, « Entreprendre en Afrique », Entretien avec P. Lorot, Dossier « Afro-optimisme, afro-pessimisme », *Revue Conflits*, Hors-Série n°3, printemps 2016.
- J. Cariolle, M. Goujon, *Infrastructure et économie numérique en Afrique subsaharienne et dans l'UEMOA : état des lieux, acteurs, et nouvelles vulnérabilités*, Ferdi Note brève, B186, janvier 2019.
- I. Sombié, E. Johnson, J. Aidam, « Le financement des Comités nationaux d'éthique de la recherche pour la santé dans les États membres de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, Vol. 67, Issue 1, Février 2019.

- J. Iliffe, *Les Africains. Histoire d'un continent*, coll. « Histoires », Paris, Aubier, 1997.
- B. Lugan, *Pour en finir avec la colonisation. L'Europe et l'Afrique XV^e-XX^e siècle*, Paris, Le Rocher, 2006.
- B. Lugan, *Histoire de l'Afrique*, Paris, Ellipses, 2007 (2^e éd. 2020).
- B. Lugan, *Osons dire la vérité à l'Afrique*, Paris, Le Rocher, 2015.
- D. Bourmaud, *La politique en Afrique*, coll. « Clefs-Politique », Paris, Montchrestien, 1997.
- P-F. Gonidec, *Les systèmes politiques africains. Les nouvelles démocraties*, Bibliothèque africaine et malgache T. 55, 3^e édition, 1997.
- S. Smith, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2004.
- P. Péan, *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010.
- J.-P. Favennec, P. Copinschi, et alii, « Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique », *Politique africaine* 2003/1, n° 89, Karthala, p.127 à 148.
- J.-P. Favennec, P. Copinschi, « Lamont pétrolier en Afrique de l'Ouest : état des lieux », *Revue de l'Énergie*, n° 511, novembre 1999.
- A. Iraqi, « Les apories structurelles en Afrique en tant que facteurs répulsifs des investissements directs étrangers : Clivage entre Afro-optimisme et Afro-pessimisme », *Revista de estudios fronterizos del estrecho de Gibraltar (REFEG)*, n° 7, 2019, pp. 1-25 ; pour un ex. régional : A. Iraqi, « Étude descriptive de l'état des lieux et des perspectives de développement des infrastructures en Afrique subsaharienne : Entre attraction et répulsion des investissements étrangers », M. Rajaa (dir.), *La logistique de demain, l'essence de l'excellence de la chaîne logistique, Strategy Management Logistics, Smalog research*, n° 1, 2020, p. 21-39.
- S. Akinlua, « Strategies for Scaling the Social Impact of Social Enterprises in Nigeria », *Horizons Global Business Journal*, vol. 3, January 2023, p. 55-81.
- G. Gamayala Muluma, « Quelle perspective pour l'adaptation des universités africaines ? État de quelques universités africaines (forces et faiblesses) », *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable*, vol. 3, n° 75, p. 187-200.
- S. Le Gouriellec, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, PUF, 2022.
- J.-P. Bled, E. Jouve, C. Réveillard (dir.), *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, coll. « Major-Service public », Paris, PUF, 2013.